



MUNICIPALITÉ DE BEX

AU CONSEIL COMMUNAL DE BEX

PRÉAVIS N° 2015/10

**Concernant la 2^{ème} étape de la mise en séparatif
du hameau de Frenières.**

**Date proposée pour la séance des commissions
ordinaire et des finances :**

Le mardi 20 octobre 2015, à 19h00

Salle de Municipalité

Table des matières

1. Objet du préavis	- 3 -
2. Projet.....	- 3 -
3. Procédure.....	- 3 -
4. Exécution des travaux.....	- 4 -
5. Ingénieur civil	- 4 -
6. Eau potable.....	- 4 -
7. Services industriels	- 5 -
8. Plan financier	- 5 -
9. Conclusions.....	- 6 -

Bex, le 28 septembre 2015

Madame la Présidente du Conseil,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

En vertu des articles 11 de la loi sur les eaux (LEaux) et 104 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), il incombe à la commune de réaliser un réseau d'évacuation d'eaux usées, pour y raccorder les habitations des zones constructibles.

En 2010 et 2011, d'importants travaux de collecteurs ont eu lieu sur la partie inférieure du hameau de Frenières (en rose sur le plan annexé), ce qui a permis de raccorder les eaux usées de 6 habitations à la station de refoulement (STREF) située à l'aval. Celle-ci a été mise en service en avril 2011.

Aujourd'hui, un projet de construction (en vert) sur la parcelle n° 4163 oblige la commune à achever la mise en séparatif de la partie supérieure du hameau (en bleu), car Frenières figure en première priorité dans le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE).

2. Projet

Le projet est principalement scindé en 4 tronçons, dans le sens Nord-Sud, avec la pose de 2 collecteurs en PVC (eaux claires et usées).

Durant le chantier, les propriétaires qui le désirent pourront se raccorder aux nouveaux collecteurs et, le cas échéant, devront supprimer leur fosse septique. Les autres propriétaires bénéficieront d'un délai pour se mettre en conformité et se raccorder au nouveau réseau. Dans le cadre de ce projet, des travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable (tronçon 5) sont aussi prévus (voir le n° 6 ci-après).

3. Procédure

L'ampleur des travaux et la nature des terrains touchés (pré-champ-route) ne nécessitent pas l'engagement d'une procédure d'enquête. Cependant, nous devons obtenir l'accord de certains propriétaires pour le passage des collecteurs sur leur parcelle et conclure une convention pour accord.

4. Exécution des travaux

L'exécution des travaux dépendra en premier lieu de la décision du Conseil communal. En cas de préavis favorable, on peut imaginer commencer les travaux au printemps 2016. La durée est estimée à 6 semaines pour chacun des tronçons 1, 3 et 4 et à 4 semaines pour le tronçon 2. En cas de réalisation en un seul lot, la durée totale serait réduite à 20 semaines. Toutefois, ceci dépendra du nombre de propriétaires qui auront choisi de profiter de la présence de l'entreprise spécialisée pour se raccorder.

5. Ingénieur civil

Le projet de base et la direction des travaux de la première étape ayant été exécuté par le bureau B+C ingénieurs SA à Aigle, il lui a été demandé une offre d'honoraires pour la suite des travaux. Sur la base de celle-ci, datée du 13 juillet 2015, ainsi que d'un courrier complémentaire du 24 septembre 2015, les prestations prévues sont les suivantes :

- soumission génie civil
- projet d'exécution (yc contacts avec riverains)
- implantations sur le chantier
- direction locale des travaux
- plans des travaux exécutés.

Le montant estimé est de Fr. 65'190.40 HT.

6. Eau potable

Dans le cadre des travaux projetés, la commune va profiter de remplacer certains tronçons d'eau potable (en jaune). En effet, la conduite principale en Eternit (diam. 100mm) date de plus de 50 ans. Un risque certain de rupture existe en cas de fouilles à proximité, c'est pourquoi nous avons prévu de poser environ 210 mètres de conduite en fonte DN 125.

Ces travaux nécessiteront de refaire l'encaissement et le revêtement bitumineux du domaine public, sur la longueur concernée.

Le montant estimatif prévu pour l'appareillage est de Fr. 50'000.00 HT environ. Le génie civil est compté dans le tronçon n°5.

Les subventions ECA viendront en déduction de ce montant.

7. Services industriels

Tous les services ont été contactés. La compagnie du gaz et Cablecom n'ont pas de réseau à Frenières. Seuls les FMA et Swisscom sont présents, mais leurs installations sont à jour et aucune extension n'est prévue.

8. Plan financier

Sur la base d'un devis estimatif élaboré par le mandataire, le bureau B+C ingénieurs SA à Aigle, les incidences financières se résument comme suit :

1.	Travaux de génie civil – tronçon n° 1	Fr.	105'000.--
2.	Travaux de génie civil – tronçon n° 2	Fr.	55'000.--
3.	Travaux de génie civil – tronçon n° 3	Fr.	105'000.--
4.	Travaux de génie civil – tronçon n° 4	Fr.	130'000.--
5.	Travaux de génie civil – tronçon n° 5	Fr.	120'000.--
6.	Ingénieur civil – tronçon n° 1	Fr.	16'000.--
7.	Ingénieur civil – tronçon n° 2	Fr.	10'000.--
8.	Ingénieur civil – tronçon n° 3	Fr.	16'000.--
9.	Ingénieur civil – tronçon n° 4	Fr.	16'000.--
10.	Ingénieur civil – tronçon n° 5	Fr.	7'500.--
11.	Eau potable (appareillage)	Fr.	50'000.--
12.	Géomètre	Fr.	5'000.--
13.	Divers et imprévu (env. 5% des pts 1 à 5)	Fr.	<u>25'000.--</u>
	Total HT	Fr.	660'500.--
	TVA 8%	Fr.	<u>52'840.--</u>
	Total TTC	Fr.	<u>713'340.--</u>
	Total TTC arrondi à	Fr.	715'000.--

Remarques :

Les travaux prévus permettront à environ 25 habitations de se raccorder au réseau communal. De ce fait il sera possible, à terme, de percevoir annuellement environ Fr. 12'000.- HT pour les taxes d'égout et d'épuration. De plus, un montant unique d'environ Fr. 36'000.- HT sera perçu auprès des propriétaires n'ayant pas encore payé la taxe unique.

9. Conclusions

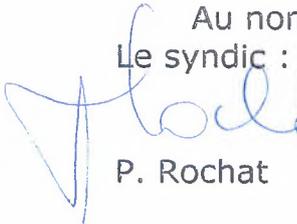
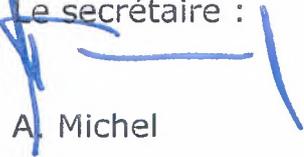
Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

- o vu le préavis municipal N° 2015/10 ;
- o entendu le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ;
- o considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

le Conseil communal de Bex décide :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux concernant la 2ème étape de la mise en séparatif du hameau de Frenières ;
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de Fr. 715'000.-- ;
3. de porter à l'actif du bilan le montant ci-dessus sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte N° 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 30 ans à raison de Fr. 23'835.-- par an ;
4. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 21 septembre 2011, modifiées dans sa séance du 26 juin 2013.

Dans l'attente de votre décision nous vous présentons, Madame la Présidente du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité
Le syndic :  P. Rochat
Le secrétaire :  A. Michel



The seal of the Municipality of Bex is circular with the text 'MUNICIPALITE DE BEX' around the perimeter. In the center, there is a coat of arms featuring a shield with a cross, topped by a crown and flanked by two figures. Below the shield, the words 'LIBERTÉ' and 'PATRIE' are inscribed.

Annexes : plan de situation

Délégué de la Municipalité : M. Pierre-Yves Rapaz

